



# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 21 JUILLET 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	18	23

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juillet, à 17 heures 30, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 13 juillet 2021

**Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Patricia BENIGNI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Mustapha RACHID - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE.

**Absents excusés** : Thérèse MACRI (a donné procuration à Noël TOMASI) – Jean-Pierre VALDRIGHI (a donné procuration à Mustapha RACHID) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) – Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) – Antoine DEGERINE (a donné procuration à Patrick GIGON).

**Absents** : Patrick EIDEL-GIUDICELLI – Laetitia OLIVESI – Dominique BENIGNI – Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI.

**Délibération : N°62-21-07-21**

**Objet : Création de deux emplois permanents d'adjoints techniques territoriaux à temps complet.**

**CONSIDÉRANT** les besoins polyvalents et indispensables dans le domaine technique,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de créer deux postes permanents d'Adjoints Techniques Territoriaux, échelle C1, à temps complet, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;

**VU** le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

**VU** le décret n°2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20210802-62-21-07-21-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2021  
Date de réception préfecture : 02/08/2021

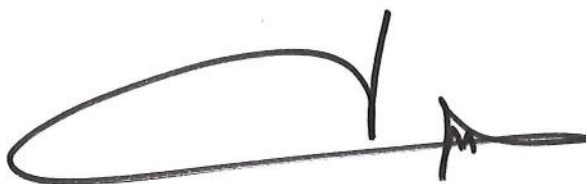
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **DE CRÉER** deux emplois permanents d'Adjoints Techniques Territoriaux, échelle C1, à temps complet ;
- **DE COMPLÉTER** en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés, et les charges s'y rapportant, au budget de la Collectivité au chapitre et article prévus à cet effet.
  
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**VOTE A L'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20210802-62-21-07-21-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2021  
Date de réception préfecture : 02/08/2021